

Mardi 10 juin 2008

Communiqué commun de l'Assemblée des Départements de France
et de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

Pour la non remise en cause de la « Loi Lang »

Informées de la proposition d'amendement mettant en cause la Loi de 1981 dite Loi Lang sur le prix unique du Livre et la FNCC et l'ADF tiennent à faire part de leur inquiétude.

Les collectivités territoriales (villes, départements, régions) apportent par le biais de leurs politiques culturelles, un soutien croissant à l'ensemble de la chaîne du livre (des auteurs et écrivains, aux librairies et bibliothèques, en passant par les éditeurs). Les départements tout particulièrement, qui jouent un rôle très actif dans le cadre de leur compétence légale dans le domaine de la lecture publique.

Les collectivités territoriales font preuve d'une attention particulière pour les librairies et éditeurs indépendants, acteurs économiques indispensables du développement culturel.

Elles ne sauraient donc être indifférentes à la remise en cause d'une Loi qu'elles considèrent unanimement positive.

Le «bénéfice» avancé pour une telle remise en cause (baisse des prix...) paraît en effet très discutable au vu des expériences étrangères portées à la connaissance de la FNCC et de l'ADF. Par contre les ravages en termes de pluralisme, de diversité, de création seraient sans doute élevés.

On peut enfin s'interroger sur le vote éventuel d'un amendement sans que les collectivités territoriales concernées, comme d'ailleurs les acteurs de la chaîne du livre, aient été consultés et entendus.

C'est pourquoi la FNCC et l'ADF, à l'instar des trois associations d'auteurs, d'éditeurs et de libraires (SGDL, SNE, SLF) qui se sont déjà exprimées, demandent à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, de s'opposer avec la plus grande fermeté à cette remise en cause radicale de la Loi existante.

Dans le cadre de leur convention nationale, la FNCC et l'ADF resteront très attentives aux évolutions du secteur du livre et de la lecture publique.

Claudy LEBRETON
Président de l'ADF

Florian SALAZAR-MARTIN
Président de la FNCC

Contacts :

ADF – V. BONNET / E. SERAFINI – 01 45 49 60 20
valerie.bonnet@departement.org / emmanuel.serafini@departement.org
FNCC – Nicole DAZY – 04 77 41 78 71 – nicole@fncc.fr